

Code d'identification unique du produit type: **SOPRASTICK VENTI FF**

Usage(s) prévu(s): **Feuilles bitumineuses armées pour l'étanchéité de toiture**

Fabricant: **Soprema NV
Bouwvelven 5 - 2280 Grobbendonk
Belgique**

Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **systeme 2+**

Norme harmonisée: **EN 13707:2004 + A2:2009**

Organisme(s) notifié(s): **0749 - 1119**

Performance(s) déclarée(s):

Caractéristiques essentielles	Performances	Norme d'essai	Norme Harmonisée	
Résistance à un feu extérieur (note 1)	F _{ROOF} (t1, t2, t3, t4)	EN 13501-5	EN 13707:2004 + A2:2009	
Réaction au feu	NPD	EN 13501-1		
Etanchéité à l'eau	pass	EN 1928-A		
Résistance à la traction:	longitudinal (N/50 mm)	440 ± 20 %		EN 12311-1
	transversal (N/50 mm)	440 ± 20 %		
Allongement à la force maximale:	longitudinal (%)	35 ± 15 abs		
	transversal (%)	35 ± 15 abs		
Résistance à la pénétration des racines	NPD	EN 13948		
Résistance au poinçonnement statique (kg)	NPD	EN 12730-A		
Résistance au choc (mm)	NPD	EN 12691-A		
	NPD	EN 12691-B		
Résistance à la déchirure (au clou) (N)	100 -0/+50 %	EN 12310-1		
Résistance des joints:	pelage (N/50 mm)	NPD		EN 12316-1
	cisaillement (N/50 mm)	NPD		EN 12317-1
Comportement au vieillissement artificiel durabilité UV, chaleur et l'eau résistance au fluage à température élevée (°C) souplesse à basse température (°C)	NPD	EN 1297		
	NPD	EN 1110		
	NPD	EN 1109		
Souplesse à basse température (°C)	≤ -15	EN 1109		
Substances dangereuses (note 2)	note 3	-		

NPD = performance non déterminée

1) Puisque le comportement au feu d'une toiture dépend du système complet, aucune performance ne peut être déclarée pour le produit seul.

2) Ce produit ne contient ni amiante ni dérivé de goudron de houille.

3) En l'absence de méthode d'essai européenne harmonisée, la vérification et la déclaration de lixiviation / composition doivent être faites selon les dispositions nationales en vigueur au lieu d'utilisation.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (EU) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Marnix Derks, Directeur technique
A Grobbendonk, le 11/10/2018

